



RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNEE 2017



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SOMMAIRE

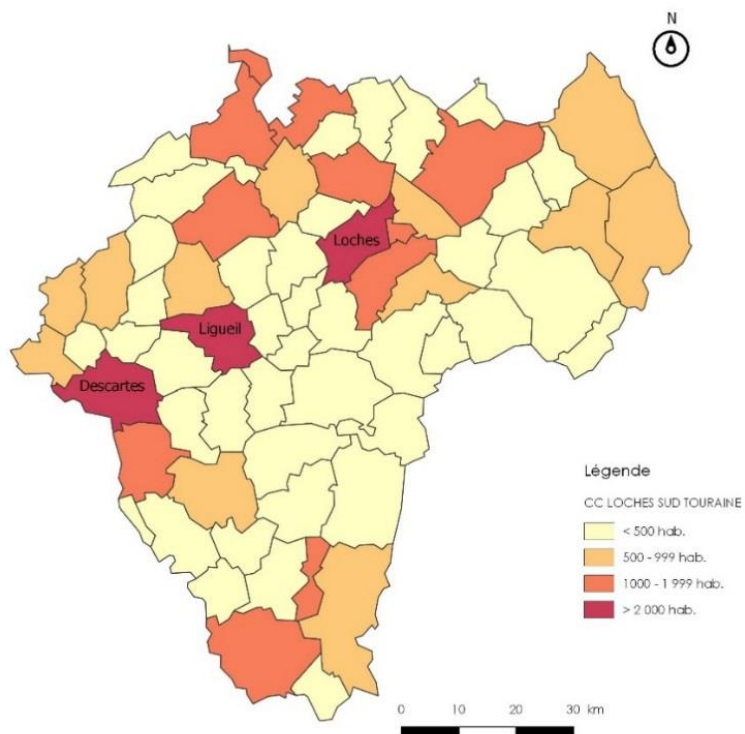
SOMMAIRE.....	2
Présentation du territoire	3
Chapitre 1 – L’organisation de la collecte en porte à porte	4
I. La collecte en régie.....	4
II. La collecte par un prestataire.....	4
III. Les résultats de la collecte en porte à porte en 2017	6
IV. La vente des contenants de pré-collecte.....	8
Chapitre 2 – La collecte des points d’apports volontaires.....	8
Chapitre 3 – La collecte en déchèteries	9
I. L’organisation des déchèteries	9
II. Le bilan de l’année 2017	12
Chapitre 4 : Le traitement des déchets.....	14
I. Unités de traitement	14
II. Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	14
III. Etudes sur les futures unités de traitement.....	14
Chapitre 5 – Budgets et coût du service	15
I. Les dépenses de fonctionnement	15
II. Les recettes de fonctionnement	17
III. La section d’investissement	20
Chapitre 6 – Prévention et communication	20
I. Activités liées à la pré-collecte et à la collecte.....	20
II. Animations et sensibilisation des habitants.....	20
Chapitre 7 – Les sites d’enfouissements.....	24
I. Le site de la Celle-Guenand	24
II. Le site de Chanceaux-près-Loches.....	26

Présentation du territoire

La communauté de commune Loches Sud Touraine est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de quatre communautés de communes : Grand Ligeillois, Touraine du Sud, Loches Développement et Montrésor.

Les communautés de Loches Développement et de Montrésor exerçaient leurs compétences « déchets ménagers » pour le compte de leurs communes membres respectives. Le Grand Ligeillois et la Touraine du Sud étaient regroupées en syndicat « SMICTOM Sud Lochois » pour l'exercice de cette compétence. Dans le cadre de la fusion de ces quatre collectivités, ce syndicat, inclus en totalité dans le nouveau périmètre, a donc été dissout au profit de la compétence obligatoire « gestion des déchets ménagers » exercée par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Regroupant au 1^{er} janvier 2017 soixante-huit communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques. Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 29 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte. Comptant près de 54 500 habitants, la population du territoire est stable,



Répartition de la population sur le territoire - source : INSEE / C.Bichon

Répartition de la population (source : INSEE)				
	Nombre d'habitants ¹	Nombre de ménages ²	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
TOTAL	54 478	23 624	1 809,5	29

¹ Population totale au 1^{er} janvier 2017 (date de référence statistique du 1^{er} janvier 2014)

² Ménages : personnes occupants un logement

Chapitre 1 – L'organisation de la collecte en porte à porte

I. La collecte en régie

La collecte s'effectue en régie sur la partie du territoire correspondant à l'ex SMICTOM du Sud-Lochois (*Sud Lochois*). Elle s'organise avec trois véhicules de collectes et 12 agents. Le départ des bennes est fixé à 5h30 du lundi au vendredi. Lors des jours fériés, le ramassage est décalé de 24h jusqu'au samedi. Les véhicules de 21m³ sont bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin.

Organisation des circuits de collecte :

JOUR	CIRCUIT A	CIRCUIT B	CIRCUIT C
LUNDI	Vou, Mouzay, Ciran, Varennes, Esves-le-Moutier	Louans, Le Louroux, Manthelan (écarts)	Manthelan (centre), Bossée La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
MARDI	Ligueil, Bournan	Draché, Sepmes, Bournan	La Celle-Saint-Avant, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves
MERCREDI	Descartes (les écarts), Balesmes	Descartes (centre)	Paulmy, Cussay, Neuilly-le, Brignon, Ferrière-Larçon
JEUDI	Abilly, Le Grand-Pressigny, La Celle-Guenand	Le Petit Pressigny, Preuilly-sur-Claise, Charnizay	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand
VENDREDI	Chambon, Barrou, Chaumussay Bousay, La Guerche	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Yzeures-sur-Creuse

En 2017, la collecte en porte à porte pour la régie a représenté :

- **4 725 tonnes d'ordures ménagères (+0,83% par rapport à 2016)**
- **416 tonnes d'emballages (-7,85% par rapport à 2016)**
- **103 559 km**
- **70 438 litres de carburants soit une consommation de 68l/100km**

II. La collecte par un prestataire

Les collectes sont organisées et assurées via un prestataire privé pour les ex communautés de communes de Loches Développement (*Lochois*) et Montrésor (*Montrésorais*). La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers a lieu une fois par semaine sur l'ensemble du territoire en porte à porte ou en points de regroupement. Lors des jours fériés, le ramassage est décalé de 24h jusqu'au samedi.

Plusieurs collectes spéciales existent :

- La collecte de la cité historique de Loches
- Des collectes pour les déchets Non Dangereux d'Activités Economiques et les cartons (DNDAE dits déchets assimilés) de Loches,
- Une collecte une fois par an pour les encombrants

Le matériel de collecte est constitué :

- Trois bennes bi-compartmentées de 21m³ permettant le ramassage simultané des deux flux
- Une benne de 16m³ pour les DNDAE
- Une micro benne pour le ramassage dans les rues étroites de la cité historique

Organisation des circuits de collecte :

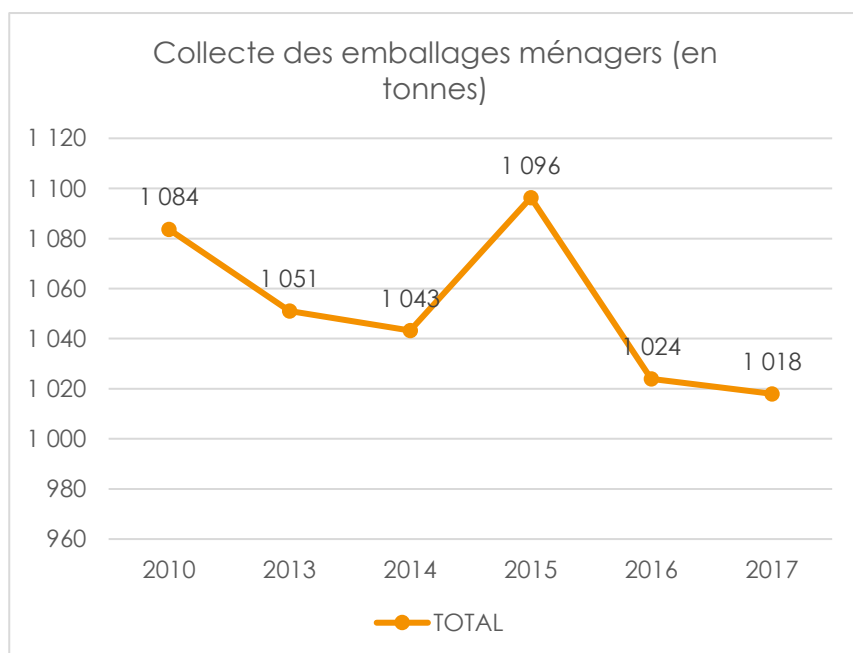
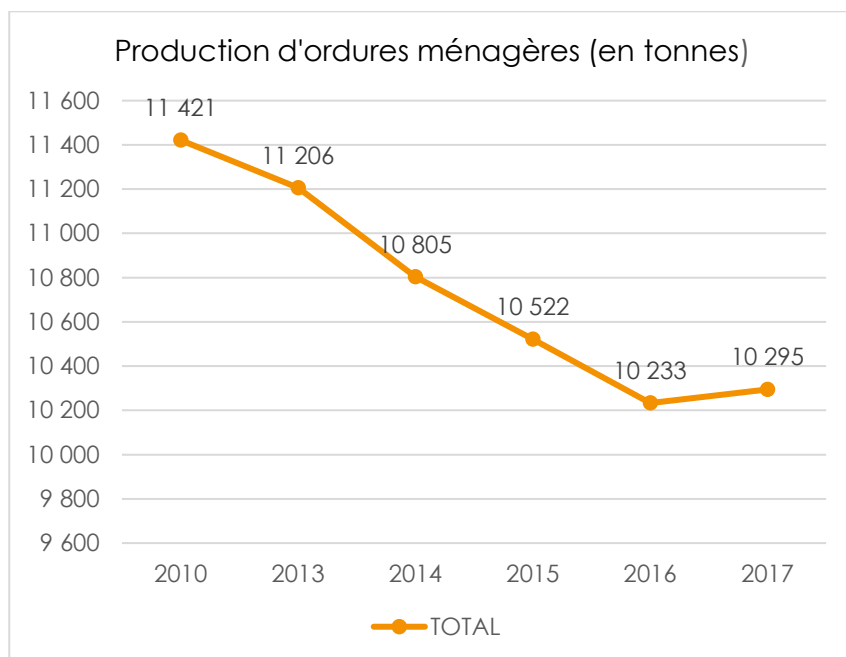
JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Genillé/Loché-sur-Indrois/Villeloin-Coulangé/Nouans-les-Fontaines/Le Liège/Villedomain/Chemillé-sur-Indrois/Beaumont-Village/Montrésor/Orbigny	
MARDI	Loches	
MERCREDI	Ferrière/St Quentin/Chédigny/St Senoch/Verneuil/Bridoré/Perrusson	Loches (marché) Chambourg/Azay
JEUDI	Beaulieu/Cormery/Dolus/Sennevières/ St Hippolyte/St Jean St Germain	Marché de Cormery
VENDREDI	Chanceaux/Tauxigny/St Bauld/Reignac-sur-Indre/ Loches (DNDAE et Cartons)	
SAMEDI		Loches (marché)

En 2017, la collecte en porte à porte par le prestataire a représenté :

- **5 570 tonnes d'ordures ménagères (+0,50% par rapport à 2016)**
- **602 tonnes d'emballages (+5,2% par rapport à 2016)**
- **78 tonnes d'encombrants (+14% par rapport à 2016)**
- **364 tonnes de déchets d'activités économiques (-4.4%)**
- **38 tonnes de cartons d'activités économiques (-21%)**

III. Les résultats de la collecte en porte à porte en 2017

Le tonnage de la collecte en porte à porte sur l'ensemble du périmètre Loches Sud Touraine :



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2017

Ordures ménagères :
10 295 tonnes (+0,6% par rapport à 2016) soit 189 Kg/hab

Emballages ménagers :
1 018 tonnes (-0,6% par rapport à 2016) soit 19 Kg/hab

(Population totale de la CCLST soit 54 478 habitants)

CHIFFRES NATIONAUX
Au niveau national, la production moyenne par habitant

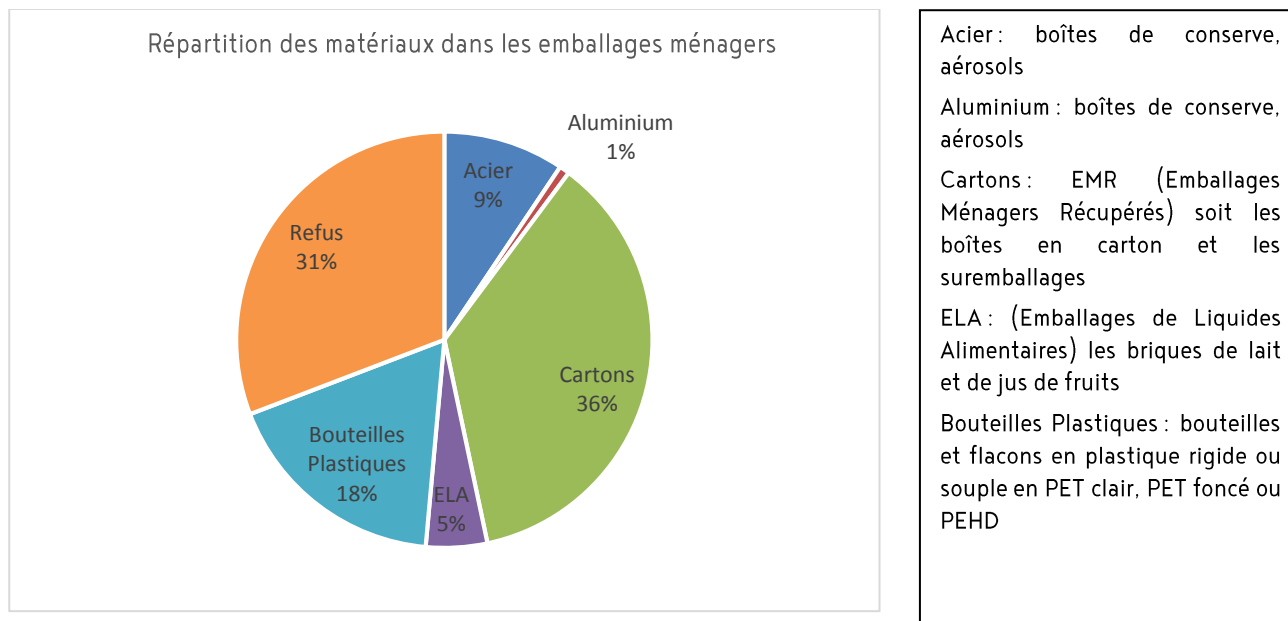
288 Kg d'ordures ménagères/habitant

16,3 kg d'emballages ménagers/habitant

Si le bilan reste positif pour les ordures ménagères, il nous faut modifier la tendance qui est légèrement à la hausse.

Les emballages ménagers ont une performance légèrement au-dessus. Mais les caractérisations effectuées par le service déchets montrent qu'il y a une marge de progression possible dans l'amélioration de la qualité du tri et de la captation du gisement des emballages ménagers.

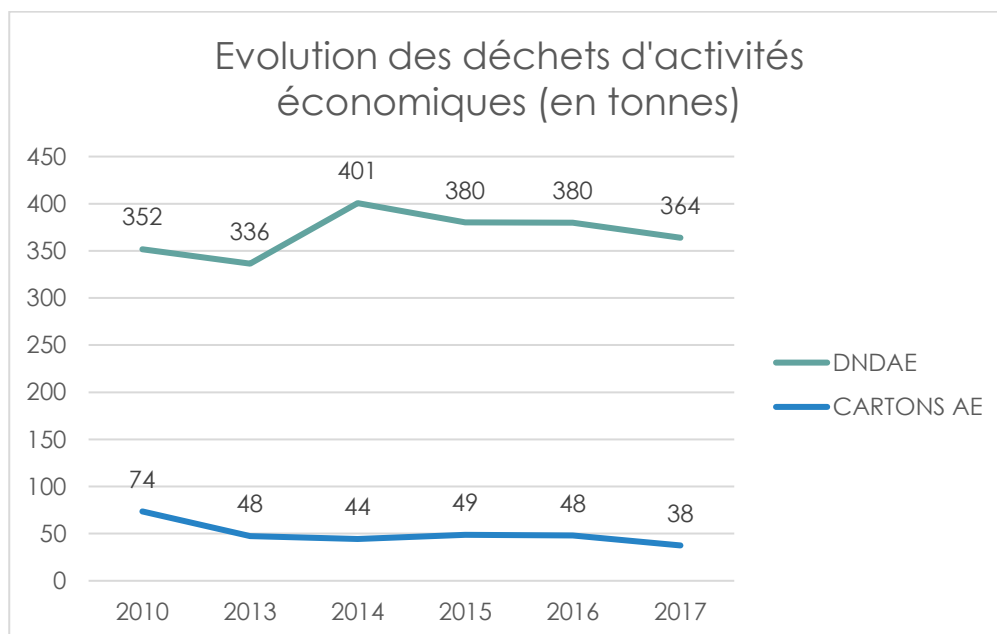
La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs jaunes en 2017 en sortie des centres de tri :



Le taux de refus de 31% est supérieur à la moyenne nationale à habitat équivalent (estimé à 23%). Le service doit mener les actions nécessaires pour remobiliser l'ensemble des acteurs (collecte, tri, administrés, ...)

Avec plus de 300 tonnes de refus dans l'année 2017, le coût pour la collectivité est estimé à 75 000€.

Concernant la collecte des déchets d'activités économiques, celle-ci est réalisée uniquement sur la commune de Loches. Effectuée le vendredi, cette collecte dédiée a totalisé 364 tonnes de déchets assimilés (-4.4% par rapport à 2016) et 38 tonnes de cartons (-21% par rapport à 2016).



IV. La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel. Le bilan de l'année 2017 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant d'achat (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la communauté de communes (en €)
	OM	EM				
2017	422	319	116	31 550,34	21 806,00	9 744,34
2016	378	348	77	26 821,19	16 156,00	10 665,19
De 2009 à 2015	1 788	1 915	523	176 022,89	77 622,00	98 400,89

En 2016, seules les ex CCLD et ex SMICTOM menaient cette opération. De 2009 à 2015, seule l'ex CCLD est concernée. En 2017 ce sont près de 650 foyers qui ont fait le choix de s'équiper.

Pour la ville de Loches, l'ensemble des foyers ont été dotés par la collectivité de bacs de collecte pour les déchets ménagers et les emballages.

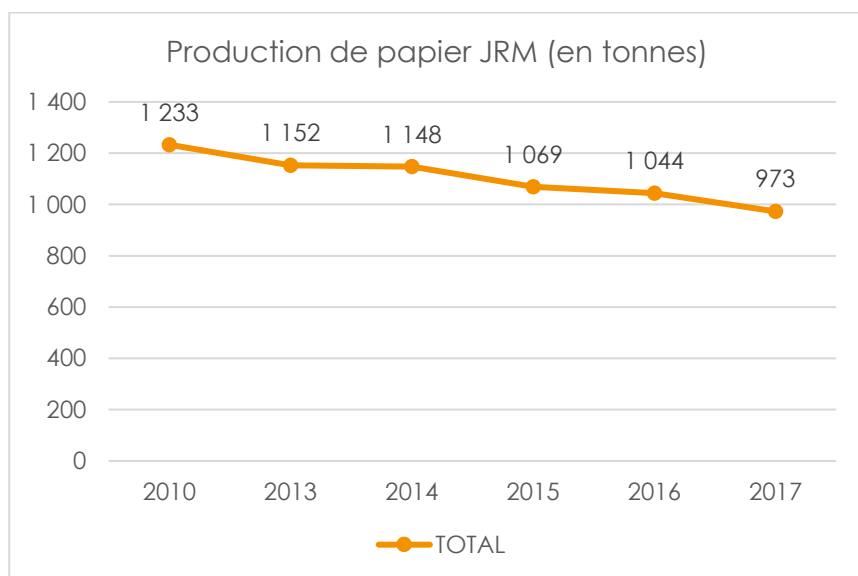
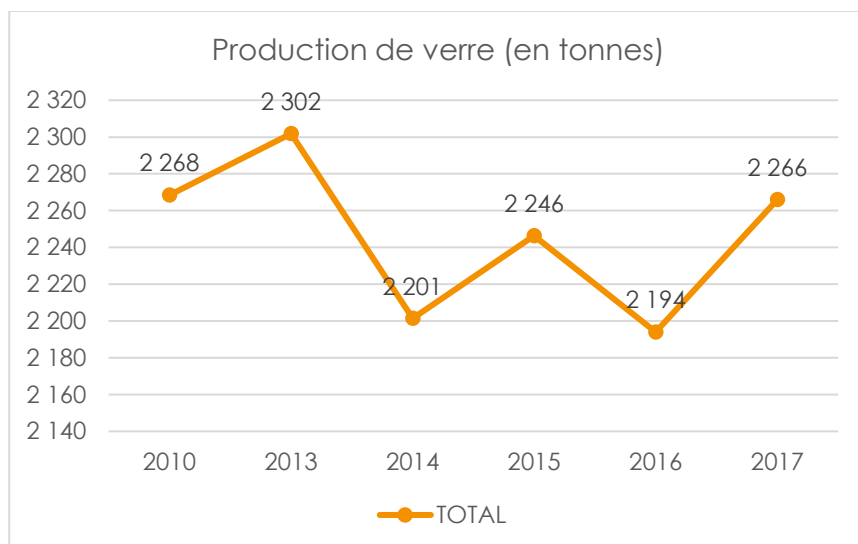
Chapitre 2 - La collecte des points d'apports volontaires

Les points d'apports volontaires (PAV) sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 4m³ dispersées sur l'ensemble du territoire. Le ramassage s'effectue avec un camion de 26 tonnes équipé d'une grue auxiliaire. L'organisation de la collecte est en régie pour le Sud Lochois et en prestation privée pour le Lochois et le Montrésorais.

36 bornes de collecte de vêtements sont présentes également sur certaines communes, qui ont permis de collecter 2kg/hab.

	Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2016
Verre	246	2 266	+3,3%
Papier	189	973	-6,7%
Textile	36	113	+ 0,9%

Evolution du tonnage du verre et du papier :



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2017

Verre :

2 266 tonnes (+3% par rapport à 2016) soit 41,6 Kg/hab

Papier et journaux :

973 tonnes (-6,5% par rapport à 2016) soit 17,9 Kg/hab

(Population totale de la CCLST soit 54 478 habitants)

CHIFFRES NATIONAUX

Au niveau national, la production moyenne par habitant

31,2 Kg de verre/habitant

21 kg de papier/habitant

Les performances de verre sont très satisfaisantes. Le tonnage de papier continue de diminuer en corrélation avec la diminution du gisement global et la récupération parallèle organisée sur le territoire (associations, écoles...)

Les caractérisations effectuées par le service déchets confirment qu'il y a peu de verre dans les ordures ménagères, mais qu'il reste encore beaucoup de papier à récupérer.

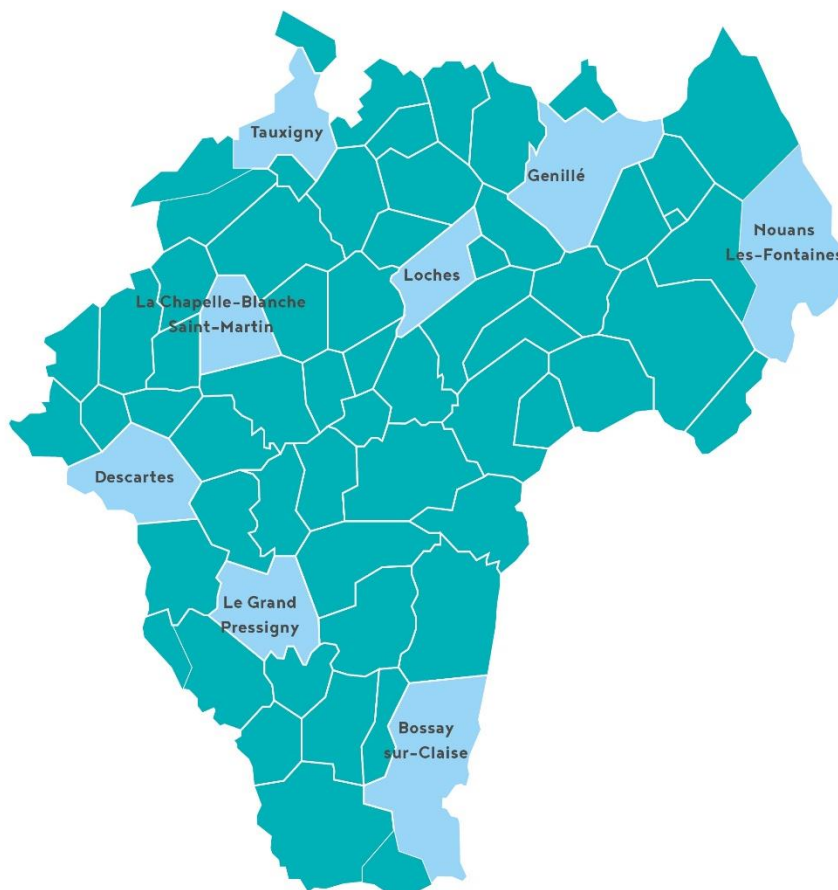
Chapitre 3 - La collecte en déchèterie

V. L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire. Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte par les bennes à ordures ménagères et contribue à l'élimination des dépôts sauvages. Elles sont gérées en régie par un ou plusieurs gardiens.

Le règlement de déchèterie a été actualisé et approuvé le 18 janvier 2017 par le Bureau.

Implantation des déchèteries communautaires



Les horaires d'ouvertures :

Horaires des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2017						
Horaires d'hiver : du 1 ^{er} octobre au 31 mars - Horaires d'été : du 1 ^{er} avril au 30 septembre						
Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)		14h-17h (18h)	9h-12h30	9h-12h 14h-17h (18h)
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin		9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Descartes	9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Genillé		9h-12h30		9h-12h30		14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)
Loches	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Nouans-les-Fontaines			9h-12h30			9h-12h30
Tauxigny			9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)

Les usagers ne sont plus acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Au vu de l'augmentation des fréquentations, la commission déchets ménagers a décidé de modifier les heures d'ouvertures de la déchèterie de Descartes en ajoutant le jeudi après-midi à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart. Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches et Tauxigny)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons)
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Écrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchèterie en bac ou container :

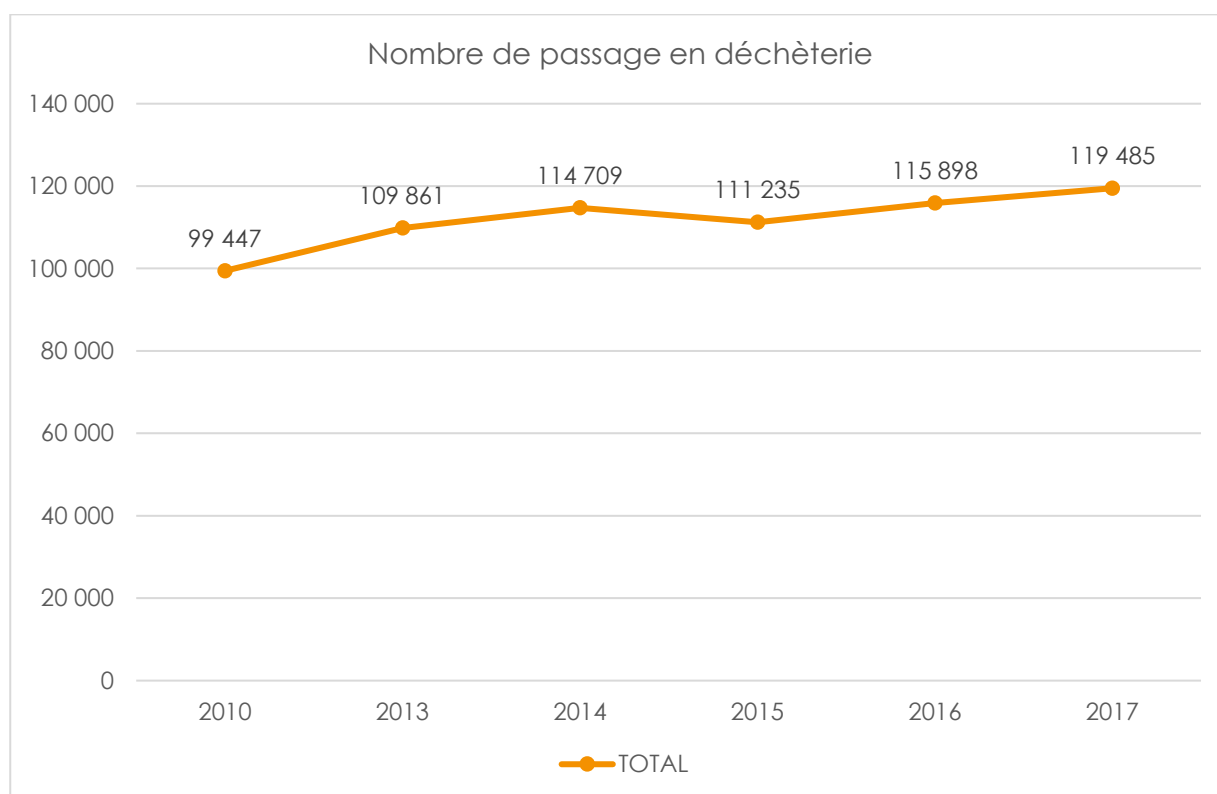
- Cartouches d'encre (fax, imprimantes)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules Nespresso
- Radiographies (seulement à Bossay-sur-Claise, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Le Grand Pressigny et Descartes)

Certains déchets ne sont collectés que sur certaines déchèteries pour les motifs suivants :

- tonnage insuffisant sur certains déchets vis-à-vis du tonnage minimum exigé par les repreneurs
- manque d'espace pour positionner une benne supplémentaire ou un contenant

VI. Le bilan de l'année 2017

La fréquentation des déchèteries a augmenté de plus de 3% par rapport à l'année précédente

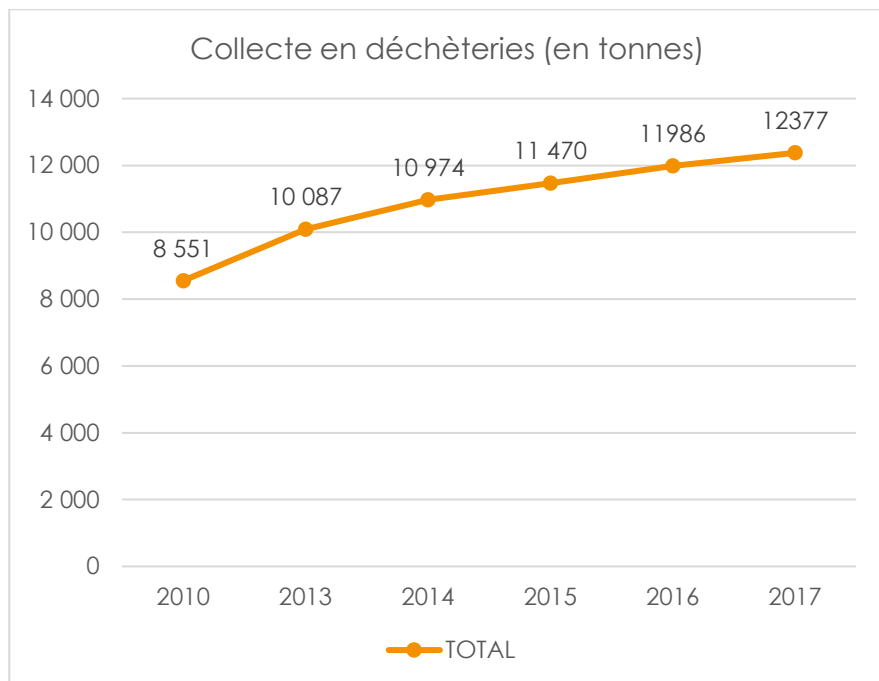


Les 119 485 passages en déchèteries représentent une moyenne de 5 passages par foyer et par an.

Il y a eu en 2017, 519 passages de professionnels enregistrés.

Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de plus de 11% par rapport à 2016 avec plus de 12 300 tonnes de déchets traités.

L'évolution est donnée à catégories constantes, incluant uniquement les déchets verts, les encombrants, la ferraille, le bois et les gravats.



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2017

Déchèteries :
12 377 tonnes (+3.26% par rapport à 2016) soit 235 kg/hab

(Population totale de la CCLST soit 54 478 habitants)

CHIFFRES NATIONAUX
Au niveau national, la production moyenne par habitant (chiffres 2011)

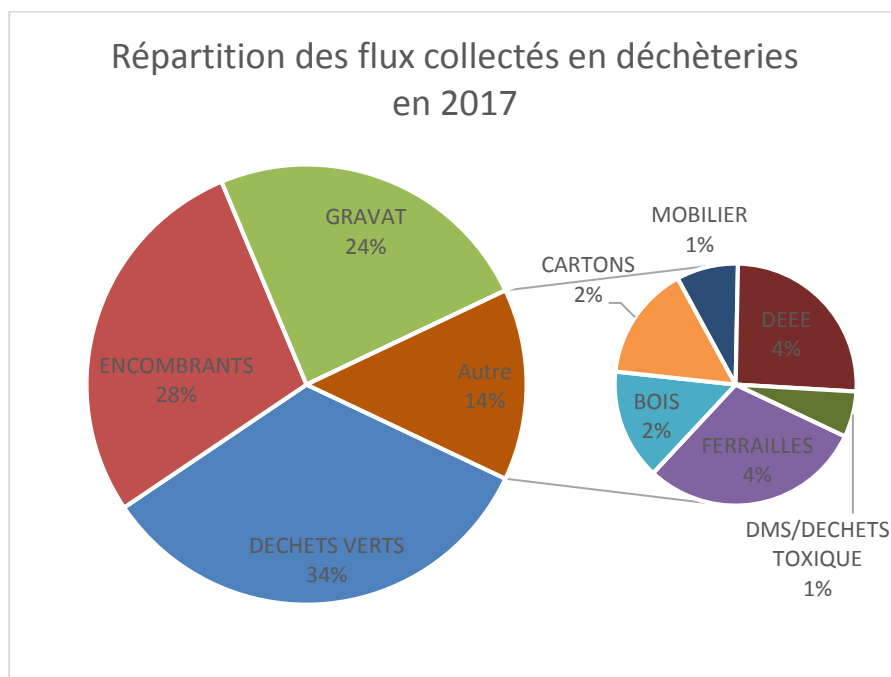
225 kg /habitant en déchèterie

113 tonnes de textiles ont été collectés sur l'ensemble des points de collecte dont les déchèteries

Les trois plus gros apports représentent près de 86% des matériaux traités :

- Les déchets verts : 4 344 t (4 065 t en 2016 soit 7% de hausse)
- Les encombrants : 3 644 t (3 420 t en 2016 soit une hausse de 6,5%)
- Les gravats : 3 146t (2 885t en 2016 soit une hausse de 9%)

Les tonnages traités dans les déchèteries sont en constante augmentation. Le futur plan de prévention aura pour objectif de proposer des solutions alternatives.



Chapitre 4 : Le traitement des déchets

I. Unités de traitement

Le traitement des déchets pour la communauté de communes de Loches Sud Touraine s'articule sur plusieurs sites et par différents modes de traitement, principalement l'incinération et l'enfouissement.

Unité de traitement	Gestionnaire du site et localisation	Techniques utilisées
Centre de Valorisation énergétique	SMICTOM du Chinonais Saint Benoît La Forêt (37)	Valorisation énergétique par incinération
Installation de stockage de déchets non dangereux	Société COVED Chanceaux-près-Loches (37)	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Centre de tri	SMICTOM du Chinonais Chinon Z.A. La Loge (37)	Tri manuel sur tapis roulant
	Société COVED Chanceaux-près-Loches (37)	
Traitement des déchets industriels	Société CHIMIREC DELVERT Jaunay-Clan (86)	Filière de recyclage
	Société PROTEC Nouâtre (37)	
Traitement des déchets divers	Société PASCAULT Descartes (37)	Filière de recyclage

II. Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement Om	Incinération Om	Traitement Em COVED	Traitement Em Chinon	Enfouissement mâchefers
Tonnages traités de la collectivité (tonnes)	7 745	2 551	602	417	4 035

III. Etudes sur les futures unités de traitement

a) Centre de tri interdépartemental

Loches Sud Touraine participe à l'étude engagée par Touraine Propre pour la mise en place d'un **centre de tri interdépartemental**. Celui-ci serait situé à Parçay-Meslay sur un terrain actuellement propriété de Tours Métropole. Ce centre est envisagé pour une capacité de tri de 50.000 tonnes et devrait être mis en service en 2021.

Ce projet se formalisera par la prise de participations dans une société publique locale qui sera constituée durant le second semestre 2018.

Ce nouveau centre de tri s'accompagnera de la mise en place des extensions des consignes de tri sur le territoire.

b) Unité de valorisation des déchets en énergie

Loches Sud Touraine participe à l'étude pour la création d'une **unité de valorisation des déchets en énergie**.

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole, devrait être fonctionnel en 2022. La position de Loches Sud Touraine sera définie dans le courant de l'année 2018 après avoir eu connaissance des chiffres liés au fonctionnement de cet équipement.

Chapitre 5 – Budgets et coût du service

Compte tenu des deux modes de financement du service, deux budgets sont établis par Loches Sud Touraine :

- Budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire de la taxe foncière pour les ex collectivités de Loches Développement, Montrésor et du Grand Ligueillois,
- Budget de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire d'une facture dont le montant varie suivant le nombre de personnes au foyer pour l'ex communauté de communes de La Touraine du Sud.

I. Les dépenses de fonctionnement

Budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	3 774 099,99	320 818,96
012 Charges de personnel et frais assimilés	581 691,14	
65 Autres charges de gestions courantes	27 045,72	
66 Charges financières	15 591,48	2 884,54
67 Charges exceptionnelles	20,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	241 942,21	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017	4 638 317,78	323 703,50

Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	528 241,71	
012 Charges de personnel et frais assimilés	450 771,14	
65 Autres charges de gestions courantes	61 131,61	
67 Charges exceptionnelles	13 982,91	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017	1 054 127,37	

Synthèse des dépenses de fonctionnement du service déchets ménagers :

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €		
Libellé	Mandats émis	Charges rattachées
011 Charges à caractère général	4 302 340,80	320 818,96
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 032 462,28	
65 Autres charges de gestions courantes	88 177,33	
66 Charges financières	15 591,48	2 884,54
67 Charges exceptionnelles	14 002,91	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	241 942,21	
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017	5 692 445,15	323 703,50

Montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises sous contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

Prestations	Société COVED	Société OURRY	Société SUEZ	SMICTOM du Chinonais	Société PASCAULT	Société CITEC
Collecte des emballages	409 071,36					
Transport des emballages		19 915,94				
Tri des emballages	181 178,47			126 690,64		
Collecte des ordures ménagères	452 333,27					
Transport des ordures ménagères		36 621,52			44 387,28	
Traitement des ordures ménagères	465 096,51		185 384,50	344 337,83		
Collecte et traitement des DNDAE	48 716,06					
Collecte et traitement des cartons professionnels	19 330,28					
Gestion du parc roulant						26 045,56
Total	1 575 725,95	56 537,46	185 384,50	471 028,47	44 387,28	26 045,56

Prestations	Société COVED	Société PASCAULT	Société CHIMIREC	Société PROTEC	Société MEGAPNEU
Collecte et traitement des encombrants	19 376,70				
Collecte du verre	66 222,65				
Collecte et tri du papier	76 239,25				
Transport et traitement déchèteries	392 940,09	323 004,30	46 489,45	31 093,93	4 838,46
Total	554 778,69	323 004,30	46 489,45	31 093,93	4 838,46

En 2017 les dépenses pour la pré-collecte ont été de :

- Sacs de collecte jaunes et noirs (secteur Sud Lochois) : 77 385,96 €
- Bacs de collecte : 35 668,20 € pour la revente à la population
- Composteurs pour les biodéchets : 9 100,33 € pour la revente à la population

Calcul du prix estimatif du coût à la tonne sans les recettes :

Les emballages et les déchets ménagers étant collectés en même temps et dans les mêmes conditions. Il a été choisi de calculer un coût de collecte unique pour ces deux flux.

	Collecte et traitement coût en €/tonne					
	Collecte en porte à porte	Coût de traitement		Verre	Papier	Déchèteries
		Ordures ménagères	Emballages ménagers			
Régie	216	129	352	67,03	131,80	101,59
Prestataire	146	83	301	51,54	134,19	

La différence importante entre la régie et le prestataire peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- En régie, la collecte est essentiellement en vrac avec des tournées longues (8h00). Afin de prévenir les maladies professionnelles, l'équipage est de deux rippers par bennes, la collecte dépassant les 6 tonnes de déchets/jour/équipage. Le prestataire travail avec un seul ripeur jusqu'à 10 tonnes sauf pour Loches.
- Le traitement des déchets collectés en régie nécessite un transport de ces déchets de la Celle-Guenand aux 2 sites de traitement situés à Chinon et le traitement des déchets ménagers est en partie effectué par incinération. Ces coûts sont intégrés dans la partie traitement.

II. Les recettes de fonctionnement

Recettes du budget Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères :

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
013 Atténuations de charge	7 438,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 239 976,45
73 Impôts et taxes	2 908 085,00
74 Dotations, subventions et participations	524 202,73
76 Produits financiers	11,09
77 Produits exceptionnels	12 363,44
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	9 684,00
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2017	4 701 760,71

Recettes du budget Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères :

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
013 Atténuations de charge	00,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 345 692,75
73 Impôts et taxes	00,00
74 Dotations, subventions et participations	00,00
76 Produits financiers	00,00
77 Produits exceptionnels	2 994,60
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	00,00
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2017	1 348 687,35

Synthèse des recettes du service déchets ménagers :

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
<i>013 Atténuations de charge</i>	7 438,00
<i>70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	2 585 669,20
<i>73 Impôts et taxes</i>	2 908 085,00
<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	524 202,73
<i>76 Produits financiers</i>	11,09
<i>77 Produits exceptionnels</i>	15 358,04
<i>042 Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	9 684,00
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2017	6 050 448,06

La revente des matériaux des collectes sélectives :

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis
Emballage en porte à porte		
Arcelor/Coved	Emballage acier	5 888,82
Affimet/Coved	Emballage aluminium	2 943,58
Revipac/Coved	Carton d'emballages ELA	35 546,83
Valorplast/Coved	Emballages plastiques	22 907,02
Eco-Emballages/Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	445 285,38
Verre et papier		
Saint-Gobain	Verre	38 317,22
UPM/Coved	Papier	78 042,65
Eco-Emballages/Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	11 609,23
Eco-Folio	Soutien au recyclage du papier	00,00
Traitement des ordures ménagères		
SMICTOM du Chinonais	Traitement des mâchefers	171 648,04
Eco-Emballages/Citeo	Soutien à la valorisation des emballages	30 529,50
Déchèteries		
Pascault	Ferrailles et batteries	70 294,49
Revipac/Coved	Cartons	17 500,46
OCAD3E	Soutien D3E	24 684,23
EcoDDS	Soutien DMS	3 937,10
Eco mobiliers	Soutien pour le mobilier	7 583,34
TOTAL des recettes de revente de matériaux et soutiens		963 717.89€

Le service a vendu pour 21 806,00 € de bacs roulants et de composteurs durant l'année 2017.

Suite à l'opération en 2016, du criblage des mâchefers de La Celle-Guenand, la revente des produits a été valorisée à hauteur de 13 000,00€.

	Répartition des recettes par matériaux en €/tonne				
	OM	EM	Verre	Papier	Déchèteries
Régie	6	503	22	80	10
Prestataire	0	503	22	80	

III. La section d'investissement

L'ensemble des investissements pour l'année 2017 a été retracé sur le budget de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères.

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	4 167,85
<i>22 Immobilisations reçues en affectation</i>	6 212,34
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	225 450,74
<i>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 684,00
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2017	245 514,93

Les dépenses d'équipement réalisées correspondent :

- Matériel informatique pour un montant de 3 071,05€
- Travaux de signalétique pour les déchèteries pour un montant de 1 924,94€
- Achat d'une tondeuse pour les déchèteries pour un montant de 729,00€
- Achat d'une nouvelle colonne à huile pour les déchèteries pour un montant de 4 262,40€

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	00,00
<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	00,00
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	241 942,21
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2017	241 942,21

Chapitre 6 – Prévention et communication

Le service prévention travaille principalement sur la sensibilisation du public en vue de la réduction des déchets et de l'amélioration de la qualité du tri. En 2017, 1 040 élèves, habitants et salariés ont été rencontrés par le service au cours des différentes animations réalisées dans 16 communes.

En parallèle le service a contribué à l'amélioration de la pré-collecte et de la collecte en réalisant notamment une évaluation du parc des PAV sur l'ensemble du territoire.

En fin d'année, le service a mené avec la collaboration des étudiants de la Licence professionnelle Métier des déchets de Tours, une caractérisation où plus d'une tonne d'ordures ménagères a été triée. Une caractérisation complémentaire a été réalisée par le service sur les emballages ménagers. Les caractérisations ont permis d'évaluer le contenu des sacs noirs et jaunes et de donner des orientations pour l'année 2018.

I. Activités liées à la pré-collecte et à la collecte

- Evaluation du parc de PAV verre et papier
- Amélioration des circuits de collecte avec la création de points de regroupement
- Création du formulaire de commande de bacs et amélioration de la procédure de commande/livraison

II. Animations et sensibilisation des habitants

a) Sensibilisation au compostage

- Présence lors de la Fête du jardin et des arts de Descartes, 6 juin 2017
- Présence lors de la 2^e Garden Party organisée par Fet'art pressignois, au Grand-Pressigny, 11 juin 2017
- Formation au compostage proposée à Beaulieu-Lès-Loches, 1er juillet 2017



Atelier de formation au compostage - Beaulieu-lès-Loches

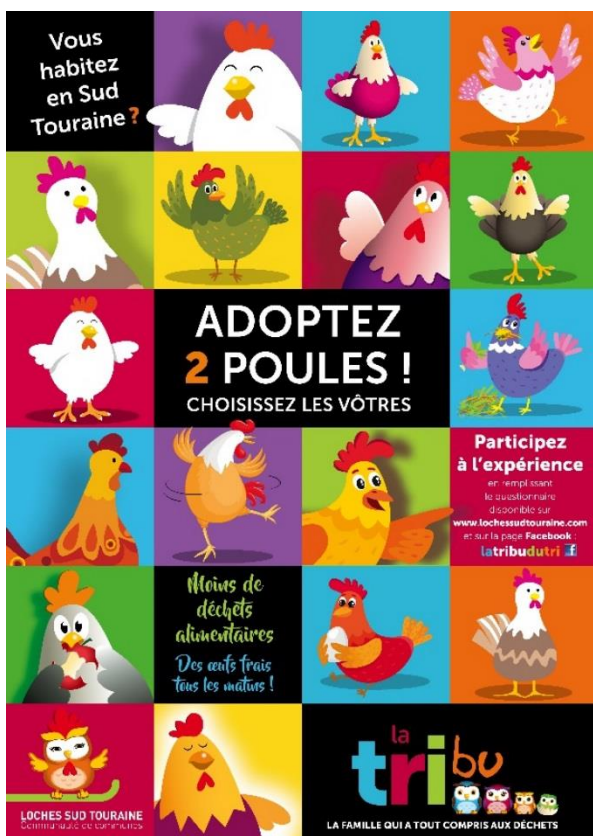
b) Amélioration de la qualité du tri

- Présence et tenue d'un stand de sensibilisation à la Foire de Loches en collaboration avec Touraine propre dans le cadre de l'adhésion de la CCLST au syndicat
- Courrier d'information et de sensibilisation aux habitants de Descartes (600 courriers diffusés en porte-à-porte)
- Information des résidents des APAJH de Loches et Bridoré
- Information avec les compagnons bâtisseurs de Loches
- Information de publics relais et public secondaire : les publics relais sont les personnes qui peuvent diffuser l'information sur la pratique du tri des emballages notamment. Les publics secondaires sont principalement composés de public dont la pratique professionnelle les conduit à produire/trier des déchets.
 - Information des secrétaires de mairie des communes de la CCLST
 - Information du personnel de la mairie de Beaulieu-lès-Loches

- Information des éducateurs et personnels de cantine des APAJH de Loches et de Bridoré
- Information des auxiliaires de vie de l'ADMR de Montrésor
- Information du personnel de l'ADAPEI

c) Sensibilisation et actions en faveur de la réduction des déchets

- Organisation de trois conférences sur la démarche Zéro Déchet, 23, 28 novembre et 7 décembre 2017, à Beaulieu-lès-Loches, Descartes et Manthelan
- Distribution de poules à 77 foyers volontaires en juillet 2017
- Collecte de jeux et jouets au profit de la Croix-Rouge, première semaine de décembre 2017



Distribution des poules à l'élevage L'œuf Bio de Touraine de Manthelan

d) Sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire

Les animations sont réalisées pour des élèves des cycles 2 et 3 principalement (CE1 à CM2)

- 25 classes sensibilisées aux déchets et au tri dans 11 écoles
- 5 classes sensibilisées au gaspillage alimentaire. Animations réalisées par la SEPANT, dans le cadre de l'adhésion au syndicat Touraine propre
- 3 Animations dans les accueils de loisirs, CLSH d'Orbigny et de Reignac sur Indre, Familles rurales de Tauxigny

e) Communication

La création des formulaires de demande de carte de déchèterie et de commande des bacs a permis de proposer aux habitants de s'inscrire à la lettre d'information du service. La première lettre a été envoyée à près de 600 personnes dont la moitié ont ouvert la première lettre d'information envoyée en novembre 2017.

Tout au long de l'année, le service communique autour des opérations et événements qu'il organise par le biais de :

- Affichage libre et chez les commerçants
- Flyers
- Communiqués de presse
- Site Internet de la CCLST
- Newsletter du service
- Information auprès des communes du territoire avec relais dans les bulletins municipaux



Novembre 2017

Newsletter service Déchets ménagers / Communauté de Communes Loches Sud Touraine



Chapitre 7 : Les sites d'enfouissements

I. Le site de la Celle-Guenand

1. Traitement des mâchefers

Le site de la Celle-Guenand reçoit les mâchefers de l'usine d'incinération de Saint-Benoît-La-Forêt. Les mâchefers sont constitués de la partie minérale des déchets récupérés en sortie de four. Ils peuvent potentiellement être valorisés et pourraient servir de remblais en technique routière suivant leur qualité, sous réserve de l'accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

- Usage routier de type V1
- Usage routier de type V2

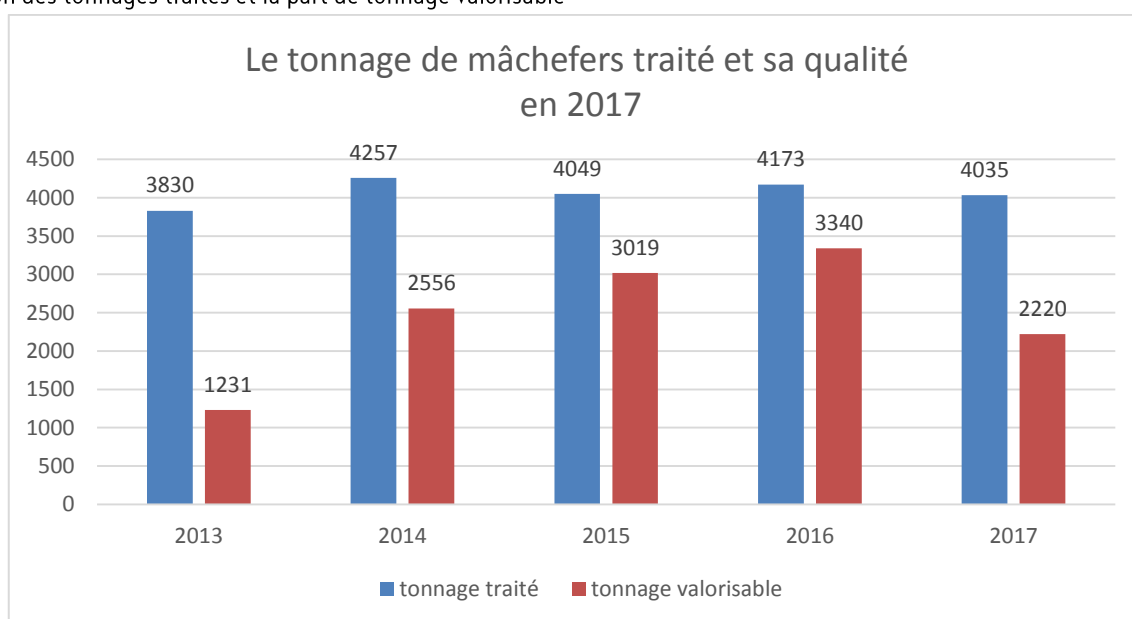
La qualité donnant les contraintes d'utilisation.

Tous les mois, les mâchefers sont analysés pour connaître leur qualité. Loches Sud Touraine paye la taxe sur les activités polluantes quand le mâchefer est considéré comme valorisable alors qu'il est stocké en enfouissement. Pour le moment ces matériaux sont enfouis sur le site classé de La Celle-Guenand mais une utilisation en technique routière est à l'étude.

Les apports de mâchefers et leurs qualités :

Mois	Tonnage	Valorisable pour les usages routiers de type 1	Valorisable pour les usages routiers de type 2
Janvier	282,84	non	non
Février	346,66	non	non
Mars	407,48	non	non
Avril	349,42	oui	oui
Mai	363,64	non	non
Juin	149,66	oui	oui
Juillet	337,58	oui	non
Août	344,24	oui	non
Septembre	343,98	oui	non
Octobre	353,78	oui	non
Novembre	340,88	oui	non
Décembre	415,32	non	non
Total	4 035,48		

La variation des tonnages traités et la part de tonnage valorisable



Après plusieurs années d'amélioration, la qualité du mâchefer en 2017 s'est dégradée pour atteindre seulement 55% de tonnage valorisables.

2. Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de la Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Le SATESE qui fait les analyses sur les lagunes de la station de traitement des lixiviats pour un montant de 1 059,44 €,
- Le bureau d'étude BURGEAP qui fait le suivi de qualité des eaux souterraines pour un montant de 3 588,00€.

Le suivi par le SATESE :

Pour le SATESE, le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant : l'effluent rejeté respecte les normes pour tous les paramètres définis dans l'arrêté de rejet du 26/10/1999 à l'exception de l'azote global (3 dépassements/4 prélèvements) et des matières en suspension (1 dépassement/4 prélèvements).

En période de nappe haute et de forte pluviométrie, la capacité nominale de la station est largement dépassée (année 2017 plutôt sèche).

Le SATESE propose de dériver les eaux de drainage actuellement raccordées au poste de relèvement en entrée station, les temps de séjour des effluents dans les bassins de lagunage seraient ainsi augmentés. De plus, les risques de dépassements de la capacité hydraulique nominale de la station seraient réduits. Il est nécessaire au préalable d'effectuer sur ces eaux de drainage un prélèvement à envoyer au Laboratoire de Touraine pour la même série d'analyses que celle demandée sur le rejet de la station

Le suivi par la société BURGEAP :

Les analyses pour les eaux souterraines sont réalisées grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi est effectué lors de deux campagnes de prélèvements : une en mai et une en décembre.

Les résultats obtenus à l'issue des campagnes de prélèvements de 2017 ont permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

- La présence de COT à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable. Ces teneurs ne permettent pas de mettre en évidence l'impact de l'activité du site sur le milieu ;
- Des valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentant pas d'anormalité par rapport à l'aquifère capté ;
- Au droit du bassin d'orage (au niveau d'une canalisation sortante) : La présence de chlorures à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable. Les teneurs en hydrocarbures sont inférieures au seuil de quantification du laboratoire. De plus, les teneurs en MES, DBO et DCO ne présentent pas d'anormalités.

Les valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentent pas d'anormalité.

Sur la base des résultats de cette campagne, il est recommandé de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines au droit des 2 ouvrages existants et du bassin d'orage, ce qui nous permettra d'avoir des éléments de comparaison sur une plus longue durée entre la période des hautes eaux et la période des basses eaux.

3. Dépenses 2017 pour le suivi environnemental et l'entretien du site

L'entretien de l'ensemble du dispositif de traitement des eaux est réalisé par l'entreprise Marteau pour un montant en 2017 de 6 229,21€.

L'entretien paysager est effectué par M. De Neve (convention avec l'agriculteur exploitant les terres voisines) pour un montant de 8 040,00€.

Des travaux de renouvellement des équipements du pont bascule ont été effectués pour un montant de 18 528,48€.

II. Le site de Chanceaux-près-Loches

1. Historique et suivi 2017

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

2. Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finition. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1er novembre au 1er mai.

En complément du bassin des lixiviats, se trouve un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres)
- Lixiviats traités

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement.

3. Dépenses 2017 pour le suivi environnemental et l'entretien du site

L'Entreprise Marteau est intervenue pour la maintenance électro-mécanique : 9 176,40€

Le Cabinet Veillaux Environnement pour l'assistance technique et le suivi environnemental : 7 950,00€

Entretien des espaces verts du site par Touraine Logistique : 6 002,96€